

2025/078

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2025-026**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Date d'envoi des Convocations : 1^{er} octobre 2025
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 13
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le deux octobre, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : Mme MARICILLIERE donne pouvoir à M. GILLET
M. FRANCO donne pouvoir à Mme ROTHÉA
M. COSTE Gérald donne pouvoir à M. MARTINEZ
M. GAT donne pouvoir à M. OUTREBON

Secrétaire : Mme ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA et BÉRAL, Ms. NOWAK et GILLET

COPAMO : Mme BLANC, Ms FROMONT, OUTREBON, BIOT et COSTE Marc

CCPO : Ms DESCHANEL, MARTINEZ, RANNOU et ODET

Etaient excusés :

CCVG : Mme MARCILLIERE, Ms GIORGIO et PROST

COPAMO : Mme RIBERON, Ms BREUZIN, SAVOIE

CCPO : Ms COSTE Gérald, JOASSARD et GAT

Était absent : M. BOUKADOUR

OBJET : INSTALLATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DU SITOM

Le rapporteur : M. MARTINEZ

Le rapporteur informe qu'à la suite du décès de M. Raymond DURAND, délégué suppléant au SITOM SUD RHONE représentant la CCPO, il convient de procéder à l'installation de son remplaçant,

Vu la délibération 2025-12-5.3.6 de la Communauté de Communes des Pays de l'Ozon (CCPO) en date du 03/03/2025 désignant un(e) délégué(e) communautaire suppléant au SITOM en remplacement de Monsieur Raymond DURAND.

Vu la désignation par la CCPO de Monsieur Alain RANNOU en tant que délégué suppléant du SITOM,

Il est demandé aux délégués d'autoriser l'installation de Monsieur Alain RANNOU en tant que délégué suppléant du SITOM SUD RHONE.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de M. MARTINEZ, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

AUTORISE l'installation de Monsieur Alain RANNOU en tant que délégué suppléant du Sitom Sud-Rhône

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,



René MARTINEZ



La Secrétaire de séance



Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :